



Syndicat Mixte de Gestion
du Parc naturel régional
de la Narbonnaise en Méditerranée

Comité Syndical

Lundi 5 décembre 2016
17h

Recueil de délibération

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

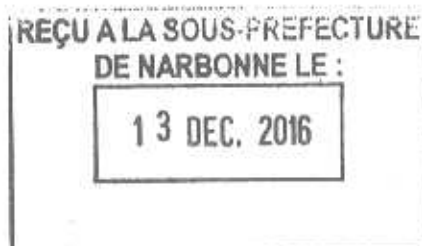
André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscillia PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, Michel PY représenté par Philippe DESLOT, Henri MARTIN, Valérie VANDAELE, Anne-Marie FOURGOUS, Jean-Pierre COURREGES, Jean-Michel ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET.

Nombre de titulaires en exercice	61	représentants 243 voix
Nombre de délégués présents	31	représentants 117 voix
Nombre de délégués représentés	7	représentants 25 voix
Nombre de suffrages exprimés	38	représentants 142 voix

Le Président



Présentation du calendrier institutionnel – Programmation Budget 2017

I- RAPPEL DES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2016

II- GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Dossier 2017 – chantier d'insertion Charpenterie de marine traditionnelle

Calcul redevance agricole 2016 du site des Rives de l'Aute (M. Barboff)

Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : Accompagnement d'un groupement de producteurs en transition vers l'agroécologie (en séance)

Demande de financement Agence de l'eau 2017 financement animation

Demande de financement Agence de l'eau 2017 – éducation à l'environnement

Demande de financement DDTM – FEADER NATURA 2000 – 2017 (en séance)

Initiative de l'Agence de l'eau en faveur de la biodiversité APP 2016 Peyriac de mer

Initiative de l'Agence de l'eau en faveur de la biodiversité APP 2016 II Grand Tournebelle

III- RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs 2017

RIFSEEP 2017 *(en séance)*

Ouverture de poste « Affaires culturelles » Poste permanent Cat. A

Ouverture de poste Chargé de mission « espaces naturels » Poste permanent Cat. A

IV- POLITIQUES PARTENARIALES

Note Agricole « L'agriculture au cœur des Parcs naturels régionaux »

Fédération des PNRs de France (Bernard DEVIC)

V- QUESTIONS DIVERSES

Présentation des résultats et interprétations du suivi chimique des étangs

(Gruissan, Campagnol, Ayrolle), cours d'eau et canaux (Berre - Robine)

Laurent BÉNAU - Responsable "Qualité des milieux aquatiques"

I- RAPPEL DES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°221 : Demande de prorogation du label PNR 3 ans

DELIBERATION N°222 : Désignation suppléant CS au comité de suivi du site AREVA

DELIBERATION N°223 : Désignation de représentants du Parc au GAL PA EMA

DELIBERATION N°224 : Décision modificative N°2 budget principal du syndicat mixte 2016

DELIBERATION N°225 : Calcul redevance agricole 2015 du site de l'Oustalet (exploitant M. Fabre)

DELIBERATION N°226 : Indemnité receveur principal 2016

DELIBERATION N°227 : Groupements de commandes PNRs NM et PC (Site internet)

DELIBERATION N°228 : Initiative de l'Agence de l'eau en faveur de la biodiversité

DELIBERATION N°229 : Animation des actions de préservation et de valorisation des étangs (création d'un poste permanent Cat A)

DELIBERATION N°230 : Convention cadre de partenariat pour la préservation et la valorisation des espaces naturels du littoral (PNR - CEL)

DELIBERATION N°231 : Convention financière PNR / Commune de Fleury d'Aude

DELIBERATION N°232 : Convention à des fins de collaboration et de suivi scientifique CDL/PNR/ISEM Programme de renforcement de la Centaurée de la Clape

DELIBERATION N°233 : Convention de partenariat LPO Hérault-PNR

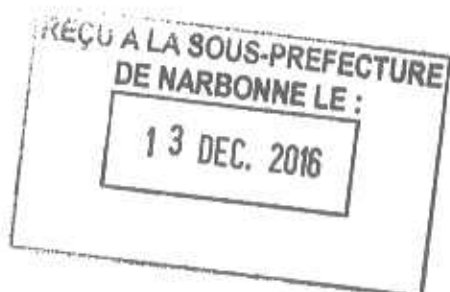
DELIBERATION N°234 : Convention de gestion cynégétique sur le Domaine public du Conservatoire du littoral (RNR de Sainte Lucie, propriété du Conservatoire du littoral)

DELIBERATION N°235 : Convention PNR - Etablissement Martin Luther King

DELIBERATION N°236 : Convention Charpenterie SIVU Port Vendres - PNR Restauration Miguel Caldentey

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les décisions inscrites dans le recueil des délibérations du 10 novembre 2016.

Président



Bernard DEVIC

DELIBERATION N°238 - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIOLU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stéphany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscilla PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, Michel PY représenté par Philippe DESLOT, Henri MARTIN, Valérie VANDAELE, Anne-Marie FOURGOUS, Jean-Pierre COURREGES, Jean-Michel ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Remy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET.

Objet : Chantier d'insertion Charpenterie de marine traditionnelle 2017

Le Président expose au comité syndical le bilan à 3 ans de la gestion du chantier d'insertion de charpenterie de marine traditionnelle autour de la rénovation du Pailebot Miguel Caldentey (propriété du SIVU de Port Vendres) et de l'Espérance (Commune d'Agde)

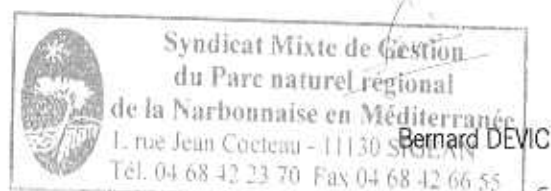
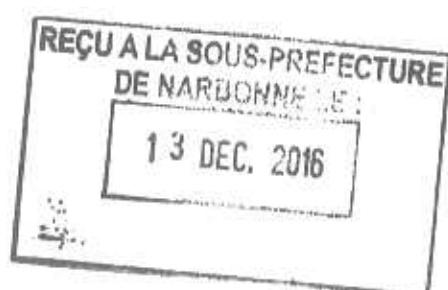
Il rappelle qu'il s'agit de la mise en œuvre des techniques traditionnelles de charpenterie de marine en faveur de la préservation et du développement du patrimoine fluvial et maritime dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Pour l'année 2017, le Président propose au Comité syndical de répondre à l'appel à projets lancé par le département de l'Aude en déposant un dossier aux fins de financement par le département, le Grand Narbonne communauté d'agglomération, la DIRECCTE Occitanie et le FSE selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Participants	125 881,01 €	Fond social européen (FSE)	43 825,1 €
Animation	46 200 €	Grand Narbonne	44 880 €
Dépenses indirectes	34 416,2 €	Département de l'Aude	54 226,44 €
Prestations externes	30 000 €	DIRECCTE Occitanie	93 565,76 €
TOTAL	236 497,21 €	TOTAL	236 497,21 €

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la poursuite de l'action telle que présentée, son plan de financement prévisionnel, et autorisent le Président à procéder à toute démarche utile à la mise en œuvre de cette opération pour l'année 2017.

Le Président



6
Nombre de suffrages exprimés : 36 - représentant 142 voix
Pour : 142 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

DELIBERATION N°237 - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscillia PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, Michel PY représenté par Philippe DESLOT, Henri MARTIN, Valérie VANDAELE, Anne-Mare FOURGOUS, Jean-Pierre COURREGES, Jean-Michel ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Romy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Héléne GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2017

(Annexe : Rapport d'orientation budgétaire 2017)

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 107 de la loi n°2015 - 991 du 7 août 2015 - loi « NOTRE »

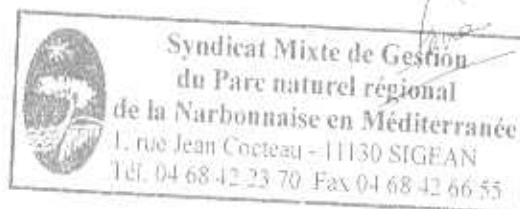
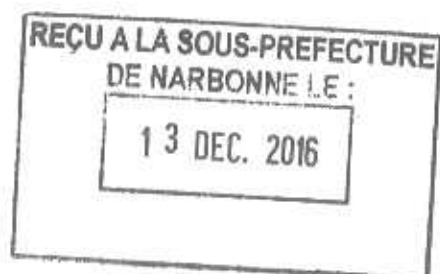
Le Président présente au Comité syndical le rapport d'orientation budgétaire prioritaires du Parc sur le territoire en application de la Charte de territoire pour l'exercice 2017 qui comprend :

- Une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel
- Les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés,
- L'évolution de la structure et ainsi que la gestion de la dette

Le Président procède à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017

Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2017 du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Président
Bernard DEVIC



DELIBERATION N°239 - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscillia PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, Michel PY représenté par Philippe DESLOT, Henri MARTIN, Valérie VANDAELE, Anne-Marie FOURGOUS, Jean-Pierre COURREGES, Jean-Michel ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONCARGO, Remy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET.

Objet : Redevance agricole de M. Barboff du site des Rives de l'Aute

Etant devenu co-gestionnaire du site du Conservatoire du Littoral des « Rives de l'Aute » fin 2013, le Parc perçoit, depuis 2015, les redevances agricoles des agriculteurs exploitant des parcelles appartenant au Conservatoire à Sigean.

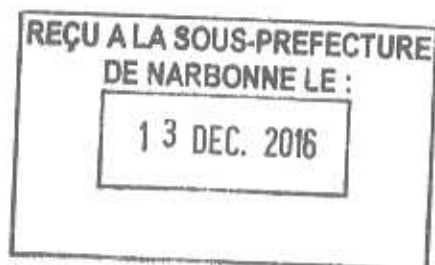
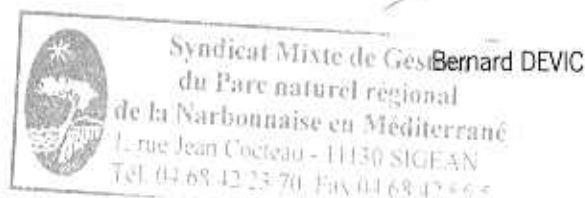
L'un d'entre eux, M. Barboff, viticulteur exploitant 2 parcelles sur 2,9 ha dans le secteur de la Coutive proche de l'étang, a fait savoir au Conservatoire par courrier avec AR daté du 26/10/2016, que les vignes ont souffert des remontées de sel en cette année de sécheresse.

Il est proposé de recalculer la redevance 2016 de M. Barboff afin de ne prendre en compte que les surfaces effectivement productives en 2016, soient 1 ha. En tenant compte de l'indice national de fermage 2016, le montant 2016 serait réduit à 909,52 € (au lieu de 1 819,64 €).

L'exploitant s'était engagé l'an dernier à arracher les pieds morts et remplir les démarches administratives liées à l'arrachage. Ce dernier a rempli ses engagements. Les dépenses dues à l'arrachage et au nivellement de ces parcelles seront ainsi déduites de la redevance 2017, comme convenu dans la convention signée le 18/08/2016. Le Conservatoire rédige un avenant à la convention de M. Barboff pour en retirer les surfaces effectivement arrachées.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la proposition telle que présentée, et autorisent le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Le Président



DELIBERATION N°240- DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscillia PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, Michel PY représenté par Philippe DESLOT, Henri MARTIN, Valérie VANDAELE, Anne-Marie FOURGOU, Jean-Pierre COURREGES, Jean-Michel ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : Accompagnement d'un groupement de producteurs en transition vers l'agroécologie.

Le Président rappelle que dans le domaine de la viticulture, le changement climatique devient aujourd'hui une contrainte supplémentaire demandant une adaptation des pratiques culturales.

En Narbonnaise, l'impact du changement climatique est de plus en plus important et se vérifie, notamment, sur la production des AOC « La Clape » et « Languedoc ».

Face à ce constat, les syndicats AOC « La Clape » et « Languedoc » ont décidé d'engager des réflexions non seulement sur l'adaptation des pratiques culturales, mais également sur la réduction des impacts environnementaux de leurs adhérents. Pour cela, ces syndicats ont sollicité l'appui du Parc pour réaliser l'émergence et l'animation de ce projet afin, à terme, d'obtenir la reconnaissance en GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental)

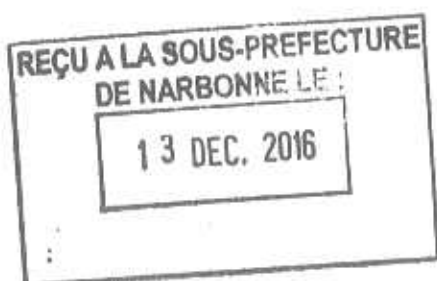
Cette demande de subvention concerne donc l'animation et les études préalables liées à l'émergence du projet du syndicat « La Clape »

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Animation	4 495 €	Subvention Agence de l'Eau	8 921.75 €
	12 000 €		
Prestation diagnostics		PNR	7 573.25 €
TOTAL	16 495€	TOTAL	16 495 €

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le principe et les modalités de demande de participations financières susvisées et autorisent le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent

Le Président Bernard DEVIC



DELIBERATION N°241 - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscilla PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : ANNÉE 2017 – Gestion durable de l'eau et des zones humides sur le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional bénéficie d'un partenariat spécifique avec l'Agence de l'Eau RM&C pour le financement des missions sur la thématique « EAU et ZONES HUMIDES » du Parc.

Ces aides ont un caractère de principe pluriannuel mais leur attribution doit relever de demandes annuelles.

Pour le 10^{ème} programme 2013-2018 de l'Agence de l'Eau, le Parc et l'Agence de l'Eau ont contractualisé sous forme d'un accord-cadre, lui-même décliné en conventions d'application selon les thématiques suivantes :

- L'économie de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique.
- Le fonctionnement et la qualité des milieux lagunaires et de leurs tributaires.
- La préservation, restauration et valorisation des zones humides

L'accord-cadre (2015-2019) et les conventions d'application ont été signés le 10 juillet 2015.

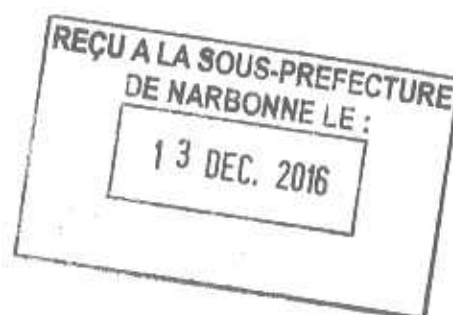
Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional souhaite renouveler pour l'année 2017 la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour la poursuite de ses missions en matière de gestion de l'Eau et des milieux aquatiques, en particulier pour la mise en œuvre des programmes d'interventions stratégiques et opérationnelles de la Charte du Parc.

Cette demande d'aide porte sur les 4,07 ETP financés à 65% (correspondant à 130% ETP financés à 50%) par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, conformément aux conventions d'application signées pour les dépenses relatives au fonctionnement liées à ces missions selon les modalités du programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Convention « Economie de la ressource en eau et adaptation au changement climatique »	Convention « qualité et fonctionnement des milieux lagunaires et de leurs tributaires »	Convention Zones Humides
0.75 ETP	ETP répartis sur 3 agents (dont 1 agent à 100 %)	2.2 ETP répartis sur 7 agents (dont 1 agent à 100%)
= 42 150 €	= 61 760 €	= 94 498 €

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le principe et les modalités de demandes de participations financières susvisées et autorisent le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Le Président



DELIBERATION N°242 - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Marlène CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIUO, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscillia PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Héléne GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Demande de financement 2017 auprès de l'agence de l'eau RM&C

Education à l'environnement

Vu la politique d'éducation à l'environnement menée sur le territoire du Parc en référence à la charte de territoire (2010-2021)

Vu la convention d'accord cadre 2015-2019 signée entre l'Agence de l'eau RM&C et le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée,

Vu les conventions thématiques 2015-2017

Il s'agit ici de solliciter le soutien notamment de l'Agence de l'eau RM&C afin de développer la politique d'éducation au territoire du Parc dans le cadre des priorités communes aux deux partenaires :

Sensibilisation du public à la préservation des zones humides (Durée de réalisation du 1/01/2017 au 31/12/2017)

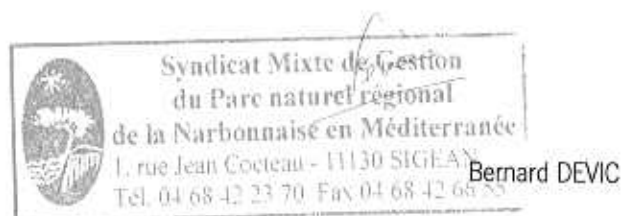
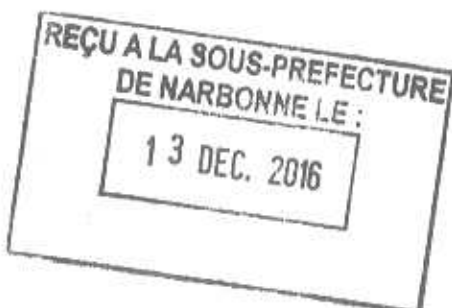
- Développement du programme d'activités de la Classe Ramsar et l'accueil des scolaires
- Création d'outils pédagogiques (jeu de piste / chasse au trésor)

Pour l'année 2017, le montant total de ces opérations s'élève à 19 000 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Désignation de la dépense	Montant TTC	Financiers	Montant
Prestations RAP	16 500 €	Département 11	1 900 €
Création outils pédagogiques	2 500 €	Région LR	1 900 €
		<i>En cours d'arbitrage</i>	
		Agence de l'eau	9 500 €
		PNR	5 700 €
TOTAL	19 000 €	TOTAL	19 000 €

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le principe et les modalités de demande de participation financière auprès de l'agence de l'eau et autorisent le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Le Président



S/rel

DELIBERATION N°243 - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscillia PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Héliène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Animation de 4 Documents d'objectifs (DOCOBs) des sites Natura 2000 « Plateau de Leucate », « Étang de La Palme », « Étangs du Narbonnais » et « Massif de la Clape » -

(01/01/2017 - 31/03/2018)

Le Président rappelle que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée anime la mise en œuvre des actions sur 4 sites Natura 2000 de son territoire (parmi 9). En effet, les Documents d'objectifs (DOCOBs) ont été successivement validés entre 2009 et 2012 et sont donc tous désormais en phase d'animation.

Par ailleurs, la demande de financements concernera la période du 1er janvier 2017 au 31 mars 2018, soient 15 mois comme défini dans l'appel à projet FEADER.

Les dépenses prévues pour cette période sont relatives à la coordination et la mise en œuvre des DOCOBs :

- Du « Plateau de Leucate »,
- De « l'Étang de La Palme »,
- Des « Étangs du Narbonnais »,
- Et du « Massif de la Clape »,

Ainsi qu'aux dépenses éventuelles liées à la réalisation de certaines actions de ces DOCOBs, portées par le PNR.

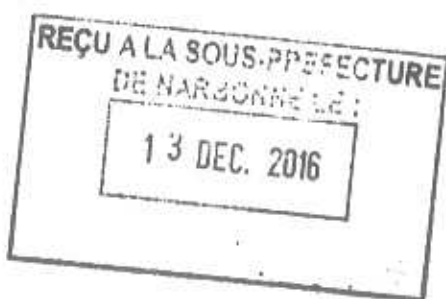
Le montant prévisionnel de l'animation des 4 DOCOBs est de 125 082.60 €.

Afin d'accomplir cette mission, un cofinancement État - Europe (FEADER), correspondant à 100% du budget, est accordé annuellement au Syndicat mixte et réparti de la manière suivante :

- 63% des dépenses, Europe (FEADER)
- Et 37% des dépenses, Etat (Ministère de l'Ecologie).

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le projet d'animation des DOCOBs pilotés par le Parc et autorisent le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Président Bernard DEVIC



DELIBERATION N° 243 bis - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, André DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET,

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscilla PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, Michel PY représenté par Philippe DESLOT, Henri MARTIN, Valérie VANDAELE, Anne-Marie FOURGOLS, Jean-Pierre COURREGES, Jean-Michel ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Remy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Héléne GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET.

Objet : Inventaire et cartographie des habitats d'oiseaux des sites Natura 2000 des Etangs du Narbonnais et de l'étang de La Palme

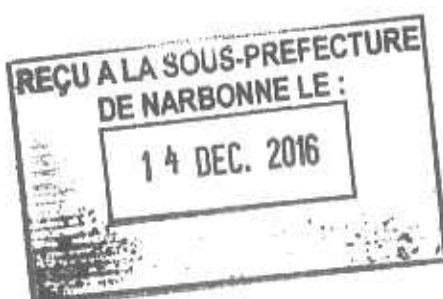
Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée anime la mise en œuvre des actions sur 4 (parmi 9) sites Natura 2000 de son territoire. Les inventaires et la cartographie des habitats d'oiseaux des 2 sites lagunaires datant de 2004, il est aujourd'hui temps de la mettre à jour.

Les dépenses prévues pour cette période concernent des dépenses en prestation pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels, ainsi que le temps des 2 chargées de mission concernées.

Le montant prévisionnel de cette étude est de 31 015 €. Afin d'accomplir cette mission, un cofinancement État – Europe (FEADER), correspondant à 100% du budget, est accordé annuellement au Syndicat mixte et réparti de la manière suivante : 63% des dépenses, Europe (FEADER) / 37% des dépenses, Etat (Ministère de l'Ecologie).

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus tel que présentée et autorisent le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Le Président



12 bis

DELIBERATION N°244 - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures, Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIQU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscilla PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Remy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Initiative de l'Agence de l'eau en faveur de la biodiversité – Peyriac de mer

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a élargi les missions des Agences de l'eau en leur permettant d'agir sur des actions en faveur de la biodiversité. Les Agences lancent donc une « Initiative en faveur de la biodiversité » sous la forme d'un appel à projet national, visant à soutenir les actions de reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, mer et littoral, ...) et à améliorer la connaissance de la biodiversité pour l'intégrer dans les politiques territoriales des collectivités.

Les projets sont à déposer auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse avant le 30 novembre 2016 (1^{re} session) pour une sélection avant juin 2017 ou le 15 mai 2017 (2^{ème} session) pour une sélection avant décembre 2017.

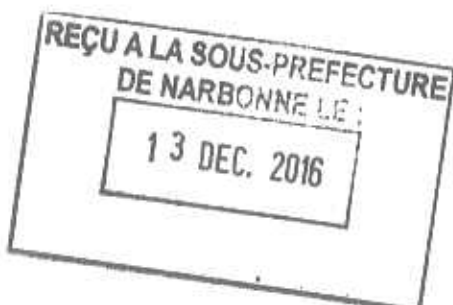
Le Parc, fort de son expérience en matière de préservation de la biodiversité, en particulier concernant les zones humides et les lagunes, pourrait faire partie des structures pionnières portant des projets financés par l'Agence de l'eau pour la reconquête de la biodiversité. Pour cette première session, il est proposé de candidater pour le financement (jusqu'à 80% de financements Agence de l'eau) d'un diagnostic écologique et hydraulique complet de la saline de Peyriac de mer et de l'étang du Dou.

Plan de financement prévisionnel (2017)

Dépenses		Recettes	
Désignation de la dépense	Montant TTC	Financeurs	Montant
Animation	6 875 €	Agence de l'eau	12 800 €
Etudes	16 000 €		5 500 €
Travaux	30 000 €		24 000 €
		PNR	10 575 €
TOTAL	52 875 €	TOTAL	52 875 €

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la proposition telle que présentée dans les termes précédents, et autorisent le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Le Président Bernard DEVIC



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscilla PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémmy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Héliène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Initiative de l'Agence de l'eau en faveur de la biodiversité – Grand Tournebelle

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a élargi les missions des Agences de l'eau en leur permettant d'agir sur des actions en faveur de la biodiversité. Les Agences lancent donc une « Initiative en faveur de la biodiversité » sous la forme d'un appel à projet national, visant à soutenir les actions de reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, mer et littoral, ...) et à améliorer la connaissance de la biodiversité pour l'intégrer dans les politiques territoriales des collectivités.

Les projets sont à déposer auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse avant le 30 novembre 2016 (1^{re} session) pour une sélection avant juin 2017 ou le 15 mai 2017 (2^{ème} session) pour une sélection avant décembre 2017.

Le Parc, fort de son expérience en matière de préservation de la biodiversité, en particulier concernant les zones humides et les lagunes, pourrait faire partie des structures pionnières portant des projets financés par l'Agence de l'eau pour la reconquête de la biodiversité.

Pour cette première session, il est proposé de candidater pour le financement (jusqu'à 80% de financements Agence de l'eau) de travaux de restauration hydraulique des prés salés du Domaine du Grand Tournebelle. Ce domaine fait partie du site des Marais du Narbonnais, gérés par la commune de Narbonne et le Parc depuis 2014. En 2015, les prises d'eau et sorties d'eau ont été restaurées sur ce domaine ; mais rien n'a été entrepris sur le réseau secondaire, ce qui compromet la gestion et à terme la restauration des prés salés. L'action consiste en un premier nettoyage du réseau principal du site suivi d'un diagnostic fin des réseaux et ouvrages ainsi que de travaux de restauration (curage de fossés, restauration d'ouvrages)

S/ret

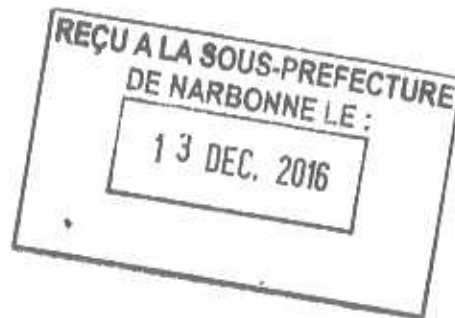
Plan de financement prévisionnel (2017)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Désignation de la dépense	Montant TTC	Financéurs	Montant
Restauration du réseau hydraulique intérieur au Grand Tournebelle	60 000 €	Agence de l'Eau Conservatoire Redevances agricoles	40 200 € 9 900 € 9 900 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la proposition telle que présentée dans les termes précédents, et autorisent le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Le Président



III- RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°246 - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIQU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscillia PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Avain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Tableau des effectifs 2017

Le Président, rappelle aux membres du comité syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

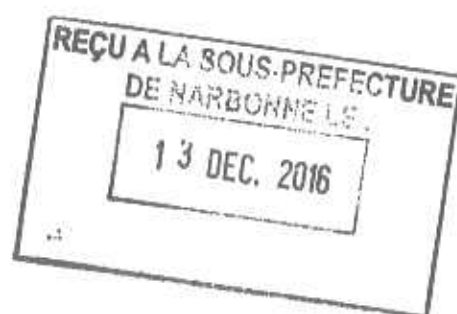
Le Président propose aux membres du comité syndical d'adopter le tableau 2017 des emplois mis à jour suivant :

Agents titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont : Temps complet
Filières administrative et culturelle				
Rédacteur territorial	B	1	1	1
Attaché territorial	A	2	2	2
Attaché principal	A	2	2	2
Attaché de conservation Patrimoine	A	1	1	1
Filière Technique				
Technicien territorial	B	2	2	2
Technicien territorial 2 ^e classe	B	1	1	1
Ingénieur territorial	A	3	3	2.80
Ingénieur principal	A	4	4	4
Ingénieur en Chef	A	1	1	1
TOTAL		17	17	16.80

Agents non-titulaires <i>CDD - CDI PUBLIC</i>	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectif pourvus	Dont : Temps complet
Filières administrative et culturelle				
Attaché territorial	A	3	2,86	2,86
Attaché de conservation Patrimoine	A	1	1	1
Filière technique				
Ingénieur territorial	A	9	9	9
TOTAL		13	12,86	12,86
EFFECTIF TOTAL		30	29,86	29,66

Les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité le tableau des emplois ainsi proposé au titre de l'année 2017. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits aux budgets « principal et annexes » du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Le Président



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscillia PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Remy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise et complément indemnitaire annuel)

Le comité syndical,

Sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu (préciser les arrêtés pris pour application dans les services et corps de l'Etat *)

Vu la circulaire NOR : RDF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la saisine du Comité Technique en date du 28 novembre 2016,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle, le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'I.F.S.E. et le C.I.A. sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec l'IFTS, l'IAT et l'IEMP.

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées, les dispositifs d'intéressement collectif, les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat, les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail et la prime de responsabilité.

L'arrêté en date du 27/08/2015 précise par ailleurs que le R.I.F.S.E.E.P est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2000-815 du 25/08/2000.

l) Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

Article 1. – Le principe :

L'I.F.S.E vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Elle est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Article 2. – Les bénéficiaires :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les cadres d'emplois concernés sont les suivants : attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux,

Article 3. – La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

Catégorie A :

- Groupe 1 : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ; pour un montant maximal individuel annuel de 36 210 €,
- Groupe 2 : Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, pour un montant maximal individuel annuel de 32 130 €,
- Groupe 3 : Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel pour un montant maximal individuel annuel de 25 500 €,
- Groupe 4 : Chef de service sans encadrement, chargé de mission pour un montant maximum individuel annuel de 20 400 €.

Catégorie B :

- Groupe 1 : Emploi nécessitant une qualification ou une expertise particulière pour un montant maximal individuel annuel de 17 480 €,
- Groupe 2 : Sujétions particulières, pour un maximal individuel annuel de 16 015 €,
- Groupe 3 : Expertise pour un maximal individuel annuel de 14 650 €

Article 4. – Le réexamen du montant de l'I.F.S.E. :

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen-en cas de changement de fonctions, au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent, en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Article 5. – Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

En cas de congé de maladie ordinaire, pour accident de service et de maladie

professionnelle: l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

Article 6. – Périodicité de versement de l'I.F.S.E. :

Elle sera versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Article 7. – Clause de revalorisation

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Article 8. – La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017

II) Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

Article 1. – Le principe :

Le C.I.A. est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Article 2. – Les bénéficiaires :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

Article 3. – La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Catégorie A :

- Groupe 1 : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ; pour un montant maximal individuel annuel de 6 390 €,
- Groupe 2 : Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, pour un montant maximal individuel annuel de 5 670 €,
- Groupe 3 : Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel pour un montant maximal individuel annuel de 4 500 €,
- Groupe 4 : Chef de service sans encadrement, chargé de mission pour un montant maximum individuel annuel de 3 600 €.

Catégorie B :

- Groupe 1 : Emploi nécessitant une qualification ou une expertise particulière pour un montant maximal individuel annuel de 2 380 €,
- Groupe 2 : Sujétions particulières, pour un maximal individuel annuel de 2 185 €,
- Groupe 3 : Expertise pour un maximal individuel annuel de 1 995 €.

Article 4. – Les modalités de maintien ou de suppression du complémentaire indemnitaire annuel (C.I.A.) :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans

certaines situations de congés :

En cas de congés de maladie ordinaire, pour accident de service et de maladie professionnelle: le C.I.A. suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, ce complément sera maintenu intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement du complément indemnitaire annuel est suspendu.

Article 5. – Périodicité de versement du C.I.A. :

Le C.I.A fera l'objet d'un versement en une seule fois en fin d'année et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Article 6. – Clause de revalorisation :

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

Article 7. – La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Sigean,

Le 5 décembre 2016

Le Président



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIQUO, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscilla PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBARCAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Héléne GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Ouverture d'un poste « affaire culturelle » poste permanent de Cat. A

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Président informe le Comité syndical

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 2°)
- Considérant les termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
- Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent de catégorie A dont les fonctions requièrent des compétences et des expériences spécialisées dans le domaine des affaires culturelles,

Vu la déclaration de vacance N° 01116093172 et faisant suite à la campagne de recrutement afférente,

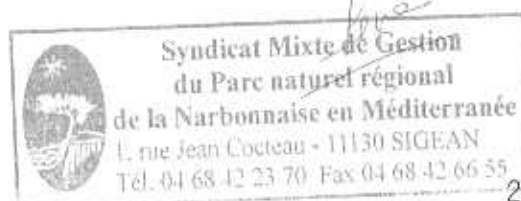
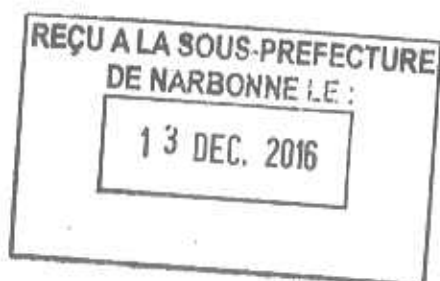
Le Président propose aux membres du Comité syndical d'ouvrir un poste de titulaire catégorie A (filère administrative – attaché principal) emploi à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

La rémunération sera arrêtée par le Président.

Les crédits nécessaires au financement de ce poste sont ouverts au budget principal du PNR et le tableau des effectifs du Parc modifié en conséquence.

Les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité l'ouverture de ce poste tel que défini et autorisent le Président à prendre tout engagement et acte afférent à cette décision.

Le Président Bernard DEVIC



DELIBERATION N°249 - DU CS DU 10 novembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures. Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscillia PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Ouverture d'un poste chargé de mission « espaces naturels » poste permanent de Cat. A

Le Président informe le Comité syndical

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 2°)
- Considérant les termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,
- Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent de catégorie A dont les fonctions requièrent des compétences et des expériences spécialisées dans le domaine de la gestion d'espaces naturels.
- Considérant que l'animation et la gestion des espaces naturels et notamment le site des Marais Narbonnais (préservation et valorisation du Domaine de Grand Castélou) nécessitent la mise en place d'1 emploi

Le Président propose au Comité syndical

L'ouverture d'un poste - chargé de mission «espaces naturels- Marais du Narbonnais », catégorie A, (filière technique, grade d'ingénieur) emploi à temps complet.

Ce poste pouvant être financé par l'Agence de l'eau, le conseil régional Occitanie et le conseil départemental de l'Aude.

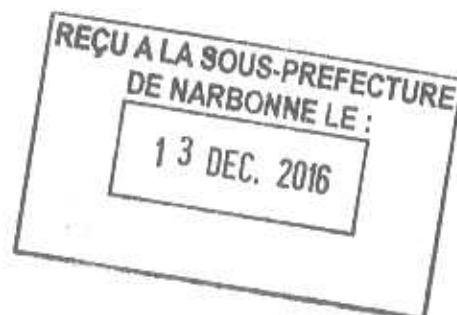
La rémunération sera arrêtée par le Président.

Toutefois en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et il sera susceptible de bénéficier du régime indemnitaire mis en place dans la collectivité sauf la NBI.

Les crédits nécessaires au financement de ce poste seront ouverts au budget et le tableau des effectifs modifié en conséquence.

Les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité l'ouverture de ce poste tel que défini et autorisent le Président à prendre tout engagement et acte afférent à cette décision.

Le Président Bernard DEVIC



DELIBERATION N°250 - DU CS DU 5 décembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le lundi 05 décembre 2016 à 17 heures, Au 1, rue Jean Cocteau à Sigean, sous la Présidence de Monsieur Bernard DEVIC Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Lucien TARANTOLA

Présents :

André MOULIS, Philippa BENSON, Michel CURADE, Alain AZEU, Marie-Jeanne BOUDANT, Géraldine JANSON, Gérard CARLA, Jean-Marie ASSENS, Jean-François TOURNE-LAFFONT, Philippe CALAMEL, Francine JANY, Jean-Claude CLEMENT, Martine CADENA, Christine DELRIEU, Andrée DOMENECH, Philippe DESLOT, Yann HERICOURT, Eric GUILLEMOTO, Lucien TARANTOLA, Michel JAMMES, Didier MILHAU, Pierre SANTORI, Christian GARRABÉ, Xavier BELART, Jean-Marc VALLVERDU, Bernard DEVIC, Hervé BARO, Jean-Luc DURAND, Magali VERGNES, Didier CODORNIQU, Marie-France BARTHET.

Absents excusés et représentés :

Jean-Jacques COMBOT, Etienne BESANCENOT, Anaïs NAVARRO, Esther CAMPO, Stephany CARAYOL, Roselyne AYROLLES, Brigitte PASCAL, Patrick LECOCQ représenté par Philippe CALAMEL, Pierre VIÉ représenté par Francine JANY, Priscilla PESCATORE, Claude MANEM, Christian GAGNEPAIN, André BEDOS, ALVAREZ, Agnès PUYBAREAU, Bernard BALLESTER représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Frédéric FONGARO, Rémy IBANES représenté par Jean-Marc VALLVERDU, Pierre VERA, Lionel MUNOZ, Alain GINIES, Nicolas SAINTE-CLUQUE représenté par Magali VERGNES, Christine PUJOL, Hélène GIRAL, Agnès LANGEVINE, Patrick ROUX représenté par Marie-France BARTHET

Objet : Note Agricole « L'agriculture au cœur des Parcs naturels régionaux »

Fédération des PNRs de France (Bernard DEVIC)

ANNEXE 2 : Note Agricole – Fédération des Parcs naturels régionaux de France (Bernard DEVIC)

Le Président présente la note agricole émanant d'un travail de réflexion et d'une volonté développée par les Parcs naturels régionaux de France de placer **L'agriculture au cœur de ces territoires**.

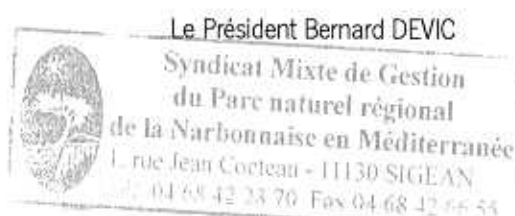
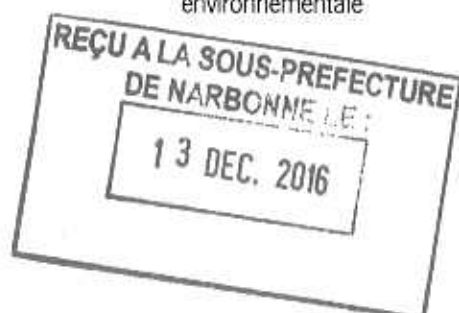
Il rappelle ainsi que l'agriculture est au carrefour de tous les enjeux des territoires de Parcs participant à la richesse et à l'attractivité des Parcs naturels régionaux car elle :

- Concourt à leur développement économique et social,
- Contribue à une alimentation de qualité et de proximité
- Agit sur la valeur écologique et paysagère du territoire
- Et constitue un enjeu culturel et patrimonial

Il souligne que les Parcs naturels régionaux sont porteurs de valeurs qui guident une vision politique de l'agriculture en forme d'**attachement au territoire**, représentant une **dimension humaine de l'agriculture** et favorisant la valorisation de l'**atout environnemental** et des ressources naturelles que représente ce secteur.

Les membres du Comité syndical

- Approuvent à l'unanimité la mise en œuvre des principes contenus dans cette note pour « une agriculture au cœur des territoires de Parcs naturels régionaux »
- Et prennent un engagement en faveur de l'agroécologie, fondement d'une agriculture adaptée aux écosystèmes, cohérente avec son territoire et qui s'inscrit dans la double performance économique et environnementale



Devic

V- QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DES RESULTATS ET INTERPRETATIONS DU SUIVI CHIMIQUE DES ETANGS (GRUISSAN, CAMPIGNOL, AYROLLE), COURS D'EAU ET CANAUX (BERRE - ROBINE)

Laurent BÉNAU - Responsable "Qualité des milieux aquatiques"